



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Séléstat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 février 2022 – ZELLWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n°1-2022 : Compte administratif 2021 :

Le compte administratif est présenté par le Président du PETR.

Le compte administratif fait état :

- D'un excédent de fonctionnement : +134 534,13€

Dépenses : **+129 345,41 €**

- Charges à caractère général : +68 590,76€
- Charges de personnel : +44 037,68€
- Autres charges de gestion courante : +17,23 €
- Dépenses imprévues : + 625,44€
- Opérations d'ordre : +83,30€
- Virement à section d'investissement : + 16 000€

Recettes : **+ 5 179,72€**

- Pour mémoire : participation des EPCI : **310 000€**
- Pour mémoire les excédents de 2020 étaient de **36 245,44€**

Le solde de la subvention régionale concernant la révision du SCoT, **15 000€**, n'a pu être versé en raison du contexte sanitaire. Effectivement, ce solde est conditionné à l'approbation du SCoT et, eu égard, à la crise sanitaire, qui a notamment impliqué des suspensions de délais en matière d'urbanisme, cette approbation est reportée au 17 février 2022. Cette subvention est par voie de conséquence reportée au BP 2022.

En revanche, le PETR a enregistré une aide au titre de la DGD concernant l'élaboration du SCoT : **+ 10 000€**.

De plus, **2 546,62€** qui résultent des atténuations de charges et **7 633,10€** qui concernent des remboursements de charges ont été inscrits en recettes.

- **D'un excédent d'investissement : +35 948,93€**

Dépenses : **+56 532,23€** :

- Report de l'étude sur le massif du mont Sainte-Odile : +55 728,22€
- Immobilisations corporelles : +158,01€
- Dépenses imprévues : + 646,00€

Recettes :

- Excédent de 2020 : **+79 646€** ; amortissement : **+10 416,70€**

Le compte administratif de l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	54 113,77€
Recettes de l'exercice :	10 416,70€
Résultat de l'exercice :	-43 697,07€
Solde d'investissement 2020 :	+79 646,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 35 948,93€

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	231 891,03€
Recettes de l'exercice :	330 179,72€
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+98 288,69€
Résultat reporté 2020 :	+36 245,44€
Résultat définitif de fonctionnement 2021 :	+134 534,13€

Le Comité Syndical,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L 2121-14, L 2121-31, L2541-13 et 2543-8,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président sur le compte administratif 2021 constituant l'exécution des décisions budgétaires de cet exercice,

APRES examen des documents présentés au titre du compte administratif pour 2021,

APRES avoir désigné M. Bernard FISCHER, 1^{er} vice-président du PETR, comme président de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif,

CONSIDERANT la concordance parfaite entre le compte de gestion et le compte administratif,

Le Président s'étant retiré de la salle pendant le vote,

Après vote à main levée,

APPROUVE
à l'unanimité

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	54 113,77€
Recettes de l'exercice :	10 416,70€
Résultat de l'exercice :	-43 697,07€
Solde d'investissement 2020 :	+79 646,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 35 948,93€

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	231 891,03€
Recettes de l'exercice :	330 179,72€
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+98 288,69€
Résultat reporté 2020 :	+36 245,44€
Résultat définitif de fonctionnement 2021 :	+134 534,13€

L'excédent réel de clôture est de +170 483,06€.

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 18 février 2022

Michel HERR



Président